

A l'Assemblée générale de

**Handicap International - Association nationale suisse, Genève**

Lausanne, le 31 mai 2022

## **Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe) de Handicap International - Association nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Ernst & Young SA

Experte-réviser agréée  
(Réviser responsable)

### **Annexe**

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe)

1. BILAN

ACTIF	Annexe	2021	2020
Banque, CCP et Caisse		1 283 404	1 748 259
<b>Liquidités</b>		<b>1 283 404</b>	<b>1 748 259</b>
Bailleurs de fonds débiteurs	5.5.11	1 669 285	429 625
Financements programmes versés à l'avance	5.5.5	151 710	136 036
Créances sur Fédération et associations nationales HI	5.5.4 / 5	259 321	5 366
Autres créances à court terme		88 712	33 859
<b>Créances à court terme</b>		<b>2 169 029</b>	<b>604 886</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	5.5.3	<b>22 099</b>	<b>27 452</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>3 474 532</b>	<b>2 380 597</b>
Garantie Loyer		17 613	17 613
<b>Immobilisations Financières</b>		<b>17 613</b>	<b>17 613</b>
Matériel de bureau et mobilier		424	5 217
Matériel informatique		5 220	5 781
Matériel de transmission		0	285
<b>Immobilisations Corporelles</b>	5.5.1	<b>5 643</b>	<b>11 283</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>23 256</b>	<b>28 896</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 497 788</b>	<b>2 409 493</b>

PASSIF	Annexe	2 021	2 020
Bailleurs de fonds créditeurs			
Dettes envers la fédération et associations nationales HI	5.4.3	484 067	776 846
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		183 113	297 377
Financements programmes à verser	5.5.5		98 246
Provisions à court terme		1 284	
Autres engagements à court terme			
Produits bailleurs constatés d'avance	5.5.4	2 163 759	482 480
Comptes de régularisation	5.5.4	7 500	7 391
<b>TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A COUR TERME</b>	5.4.3.	<b>2 839 723</b>	<b>1 662 340</b>
Provisions pour risques		14 000	103 088
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>14 000</b>	<b>103 088</b>
Report à nouveau		2 651	2 651
Apport avec droit de reprise		641 414	641 414
<b>TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>		<b>644 065</b>	<b>644 065</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 497 788</b>	<b>2 409 493</b>

## 2. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Annexe	2021	2020
Dons collectés	5.5.6	5 156 874	4 254 128
Financements et subventions affectés	5.5.6/ 7	3 131 221	995 616
Financements rétrocédés par la fédération	5.5.6/ 7		
Participation Facturée au Réseau HI		47 268	
Contribution de la Fédération Handicap International	5.5.5	186 424	1 251 109
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		89 088	1 000
Autres produits de gestion courante		860	3 431
Cotisations des membres			331
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>8 611 736</b>	<b>6 505 615</b>
Financements des programmes HI		5 645 356	3 491 164
Frais de mailings		1 028 392	1 102 154
Frais de personnel		1 116 992	1 076 000
Dotations aux amortissements sur immobilisations		8 219	7 738
Dotations aux provisions pour risques et charges			89 088
Autres charges d'exploitation		741 696	700 153
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>8 540 655</b>	<b>6 466 297</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>71 082</b>	<b>39 318</b>
Différences positives de change		3 302	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>3 302</b>	
Différences négatives de change		9 978	41 155
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>9 978</b>	<b>41 155</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-6 676</b>	<b>-41 155</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			2 837
Financements exercices antérieurs		3 528	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>5.5.9</b>	<b>3 528</b>	<b>2 837</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		67 934	1 000
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>5.5.10</b>	<b>67 934</b>	<b>1 000</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-64 406</b>	<b>1 837</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>8 618 567</b>	<b>6 508 452</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>8 618 567</b>	<b>6 508 452</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>			

EVALUATION DES PRESTATIONS GRATUITES		2021	2020
Location matériels et/ou espaces publics	5.4.3		
Personnel bénévole	5.4.3	22 656	20 768
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>22 656</b>	<b>20 768</b>
Contributions gratuites - organismes publics	5.4.3		
Contributions personnel bénévole	5.4.3	22 656	20 768
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>22 656</b>	<b>20 768</b>
<b>IMPACT DES CONTRIBUTIONS GRATUITES SUR LE RESULTAT</b>			

### 3. TABLEAU DE FINANCEMENT

	Annexe	2021	2020
<b>A</b> Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation			
Résultat de l'exercice avant répartition			
Amortissement d'immobilisations corporelles	5.5.1	8 219	7 738
(Augmentation) / diminution des créances	5.5.4	-1 596 445	315 955
(Augmentation) / diminution des stocks			
(Augmentation) / diminution des comptes de régularisation actif	5.5.3	5 352	53 688
Augmentation / (diminution des dettes à court terme)	5.5.4	-593 094	-180 060
Augmentation / (diminution des comptes de régularisation passif)	5.5.4	1 681 388	472 870
<b>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>-462 277</b>	<b>670 191</b>
<b>B</b> Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.5.1	-2 579	-4 347
Cession d'immobilisations corporelles			
Augmentation des immobilisations financières			
<b>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>-2 579</b>	<b>-4 347</b>
<b>C</b> Flux de fonds provenant de l'activité de financement			
Flux de fonds provenant de l'activité de financement			
<b>Total Variation des flux</b>		<b>-464 856</b>	<b>665 844</b>
<b>C</b> Augmentation des liquidités			
Existant initial des liquidités (01.01)		1 748 259	1 082 415
Existant final des liquidités (31.12)		1 283 404	1 748 259
<b>Variation des liquidités</b>		<b>-464 856</b>	<b>665 844</b>

### 4. TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

Capital de l'organisation	Situation au 31.12.2020	Entrées	Transferts	Sorties	Situation au 31.12.2021
Report à nouveau	2 651				2 651
Apport associatif avec droit de reprise	641 414				641 414
<b>Total</b>	<b>644 065</b>				<b>644 065</b>

## 5. ANNEXE AUX COMPTES

**Le chiffre d'affaire 2021 augmente de 32% passant de Fr. 6'508'452 à Fr. 8'618'567**

### 5.1 Evolution des emplois

Après répartition des frais généraux, les emplois augmentent en valeur de Fr. 2'110'114, soit en détail :

- Hausse de Fr. 2'066'244 sur les missions sociales (+ 52 %)
- Baisse de Fr. 11'964 des coûts de la recherche de fonds (-1 %)
- Hausse de Fr. 53'903 des coûts communication (+22 %)
- Hausse du coût des services généraux de Fr. 1'931 (+ 1 %)

### 5.2 Evolution des ressources

Sur la même période, les ressources augmentent également de Fr. 2'110'114. Cette hausse correspond à :

- Hausse de Fr. 2'135'606 des fonds bailleurs affectés (+ 215 %)
- Hausse de Fr. 902'747 des recettes de la collecte (+ 21 %)
- Baisse de Fr. 928'747 des autres ressources (- 74 %)

Avec Fr. 2'102'846 de financements affectés, le Département Fédéral des Affaires Etrangères est en 2021 le principal bailleur en volume et contribue pour 67 % des financements bailleurs affectés ; La Fondation Drosos représente 13 %, soit la seconde source de fonds affectés.

En 2021 les affectations des contrats signés avec les bailleurs suisses directement sur le terrain ou par la fédération Handicap International, pour le compte de Handicap International – Association nationale Suisse, sont comprises dans les comptes.

### 5.3 Utilisation des fonds collectés

#### Les missions sociales financées

Les ressources en collecte et en fonds bailleurs ont permis de financer des programmes du réseau Handicap International dans les pays et régions suivants: Afghanistan, Bangladesh, Burkina Faso, Cambodge, Colombie, Cuba, Egypte, Ethiopie, Haïti, Irak, Kenya, Laos, Maghreb, Mali, Moyen-Orient, Mozambique, Népal-Inde, Philippines-Indonésie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Sri Lanka, Uganda, Vietnam et Yémen.

#### Utilisation des fonds

La collecte de dons et les financements bailleurs s'élèvent à Fr. 8'288'096, dont Fr. 6'047'392 (73 %) sont affectés aux missions sociales du réseau Handicap International. Le solde de Fr. 2'240'704 (27 %), ajouté aux autres ressources diverses pour Fr. 330'471 sont affectés au financement des activités de recherche de fonds et de communication, ainsi qu'à la gestion de l'association.

## 5.4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Handicap International - Association nationale suisse sont présentés en concordance avec les normes comptables suisses. Ils sont conformes aux dispositions des normes Swiss GAAP RPC 21 applicables aux organisations à but non lucratif.

Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques.

### 5.4.1 La transparence financière :

Le compte d'emplois-ressources est directement issu de notre comptabilité analytique.

Le compte d'emplois-ressources présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.

Quatre centres de coûts sont traités dans la partie « emplois » :

- Missions sociales :
- Financement des programmes.
- Recherche des fonds.
- Communication.
- Services généraux.

Le coût de chacune de ces quatre rubriques est constitué par les charges qui leur sont directement imputables et par une quote-part des frais généraux, des rémunérations du personnel et des charges sociales.

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la réalisation des programmes. C'est le cas notamment des coûts engagés par des actions sollicitant la participation du public dans le cadre des campagnes nationales et internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel.

### 5.4.2 La cogestion des programmes :

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds institutionnels sont obtenus pour un programme cogéré avec le secteur programmes de la Fédération ou d'une autre association nationale.

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés. Par ailleurs, un comité international d'allocation des Ressources coordonne l'utilisation des fonds propres de l'association nationale en fonction des besoins des programmes de la Fédération Handicap International et des priorités de l'association nationale suisse.

### 5.4.3 Application des principes comptables

#### Créances et capitaux étrangers à court terme

Il s'agit de créances et dettes auprès des bailleurs de fonds, de la fédération ou des associations nationales Handicap International, et d'autres tiers.

Lorsque des opérations sont effectuées en devises, la conversion est effectuée de la façon suivante :

- Pour les transferts vers l'étranger, les taux utilisés sont fournis par la banque en charge de l'opération.
- Les cours appliqués aux dépenses et recettes en devises étrangères sont les taux de change mensuels INFOEURO.

Les créances et dettes libellées en devises à la clôture de l'exercice sont converties sur la base des cours de devises en vigueur au 31 décembre. Le solde entre pertes et gains de change ainsi constatés est enregistré dans le compte des pertes et profits.

### **Bailleurs de fonds débiteurs**

Les fonds alloués par les bailleurs institutionnels sont accordés sur base d'un contrat qui en détermine notamment l'objet et les modalités de financement. Ils ne peuvent être utilisés que sur le projet initialement prévu et les fonds non utilisés sont restitués au bailleur. Il ne s'agit donc pas de « fonds liés » au sens notamment de la nouvelle RPC 21 et ne doivent pas apparaître au tableau de variation du capital. Le montant accordé, objet du contrat est comptabilisé comme une créance vis-à-vis du bailleur et les versements du bailleur viennent réduire cette créance, le solde débiteur apparaît à l'actif du bilan.

### **Financements programmes versés à l'avance**

Ce poste comprend par projet, les versements des fonds bailleurs effectués durant l'exercice à la Fédération Handicap International et non encore utilisés sur le terrain.

### **Financements programmes à verser.**

A l'inverse, apparaissent sous cette rubrique, les versements des fonds bailleurs non encore effectués, alors que les projets correspondants ont été partiellement ou entièrement réalisés.

### **Immobilisations financières**

L'association ne dispose pas d'immobilisations financières autres que le dépôt de la caution de garantie loyer.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale lorsque ces biens sont donnés gratuitement à l'association.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Equipement et outillage: linéaire, 5 ans
- Matériel de bureau: linéaire, 4 ans
- Mobilier: linéaire, 5 ans
- Matériel informatique: linéaire, 3 ans
- Matériel audiovisuel: linéaire, 5 ans
- Matériel de transmission : 4 ans

La méthode retenue correspondant à la dépréciation économique des biens, l'amortissement en résultant est comptabilisé en dépréciation d'actif et en charge d'exploitation.

### **Apport associatif avec droit de reprise.**

Suite à la création en 2009 de la Fédération, les associations nationales membres doivent disposer d'une réserve équivalente à trois mois de leur budget de fonctionnement. La Fédération a donc procédé à un apport en numéraires de Fr. 641'414 au profit de Handicap International - Association nationale suisse. Cet apport n'est pas considéré comme une dette, mais comme un apport associatif avec droit de reprise. Ce droit de reprise n'est applicable qu'en cas de dissolution de Handicap International - Association nationale suisse.

### **Valorisation des contributions en nature**

En conformité avec les normes comptables applicables en Suisse, les contributions en nature ou volontaires sont appréhendées dans le Compte de Résultat.

#### **5.4.4 Mutualisation des fonds collectés**

Handicap International - Association nationale suisse applique une politique de mutualisation des ressources issues de la collecte sur l'ensemble de ses missions. Ceci signifie qu'avant toute affectation sur un objet précis, ces ressources sont inscrites dans une réserve « toutes missions » et sont ensuite affectées à des projets et besoins identifiés comme prioritaires dans n'importe quel pays d'intervention de l'organisation, y compris celui qui faisait l'objet de la collecte. Ce principe clair qui est communiqué aux donateurs permet d'intervenir uniquement en fonction des besoins réels sur le terrain. De ce fait, ces fonds ne sont pas « des fonds affectés » au sens des normes RPC 21 et n'apparaîtront pas dans le tableau de variation du capital.

#### **5.4.5 Plan de prévoyance**

Handicap International – Association nationale suisse a conclu pour la prévoyance professionnelle un contrat d'affiliation avec la « Stiftung Abendrot ». Ce contrat vise à réaliser la prévoyance professionnelle pour les employés dans le cadre des dispositions légales valables en Suisse. Le financement du plan de prévoyance s'effectue par les cotisations de l'employeur et des employés en se basant sur un pourcentage de leurs salaires assurés. Le plan de prévoyance est un plan de primauté des cotisations selon les dispositions de Swiss GAAP RPC 16. Les cotisations de l'employeur sont incluses dans le compte de résultat de la période durant laquelle elles se réfèrent.



## 5.5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### 5.5.1 Immobilisations corporelles et amortissements

Valeurs 2021 en CHF	Equipements et outillage	Matériel de bureau et Mobilier	Matériel Informatique	Matériel audiovisuel	Matériel de transmission	Total
<b>Valeurs brutes</b>						
Solde au 01.01	390	39 319	42 478	1 555	1 246	84 988
Acquisitions			2 579			2 579
<b>Solde au 31.12</b>	<b>390</b>	<b>39 319</b>	<b>45 057</b>	<b>1 555</b>	<b>1 246</b>	<b>87 567</b>
<b>Amortissements cumulés</b>						
Solde au 01.01	390	34 102	36 697	1 555	960	73 704
Augmentations		4 794	3 139		286	8 219
<b>Solde au 31.12</b>	<b>390</b>	<b>38 896</b>	<b>39 836</b>	<b>1 555</b>	<b>1 246</b>	<b>81 923</b>
Valeurs nettes au 01.01		5 217	5 781		286	11 284
<b>Valeurs nettes au 31.12</b>		<b>423</b>	<b>5 220</b>			<b>5 644</b>

### 5.5.2 Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances et des dettes a une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

### 5.5.3 Comptes de régularisation de l'actif.

Pour l'exercice en cours, il s'agit de charges constatées d'avance fin 2021 pour Fr. 22'099 de coûts engagés sur des opérations d'appel aux dons encaissés en début d'année suivante 2022. En 2020, les montants étaient de Fr. 80'845 de coûts de mailing et Fr. 294 de charges payées d'avance.

5.5.4 Autres créances et autres dettes.

Créances à court terme	2021	2020
Handicap International Fédération Lyon	391 075	136 036
Handicap International Belgique	2 696	4 677
Institut Suisse	14 564	
Handicap International Luxembourg	2 696	689
<b>Créances sur fédération et Associations nationales</b>	<b>411 032</b>	<b>141 402</b>
Bailleurs de fonds	1 669 285	429 625
Autres	88 712	33 859
<b>Autres débiteurs</b>	<b>1 757 997</b>	<b>463 484</b>
Charges constatées d'avance	22 099	27 452
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>22 099</b>	<b>27 452</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 191 128</b>	<b>632 338</b>

Capitaux étrangers à court terme	2021	2020
Handicap International Fédération COB		286 698
Handicap International Fédération Lyon	483 288	490 148
Handicap International Luxembourg	778	
<b>Dettes envers fédération et Associations nationales</b>	<b>484 067</b>	<b>776 846</b>
Charges à payer	7 500	7 391
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>7 500</b>	<b>7 391</b>
Provisions à court terme	1 284	
Produits bailleurs constatés d'avance	2 163 759	482 479
Autres	183 113	395 624
<b>Autres créditeurs</b>	<b>2 348 156</b>	<b>878 103</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 839 723</b>	<b>1 662 340</b>

**Produits bailleurs constatés d'avance**

Depuis 2020, le montant total du financement accordé par le bailleur est constaté comme produit constaté d'avance et il est par la suite réduit des montants effectifs affectés sur le projet, le solde étant ainsi inscrit au passif du bilan comme produit constaté d'avance.

5.5.5 Analyse des opérations réalisées avec le réseau Handicap International.

	Fédération HI LYON	HI Belgique	HI Luxembourg	Institut Suisse	Total
<b>ACTIF :</b>					
Créances sur fonds affectés programmes	151 710				151 710
Autres créances	239 365	2 696	2 696	14 564	259 321
<b>PASSIF :</b>					
Dettes sur fonds affectés programmes					
Autres dettes	483 288		778		484 067
<b>COMPTES DE RESULTAT :</b>					
Fonds versés par les AN ou par la fédération	186 424				186 424
Fonds affectés aux programmes	3 257 225				3 257 225

5.5.6 Analyse des dons et financements.

DONS ET FINANCEMENTS	2021		2020	
<b>Dons et legs</b>	<b>5 156 874</b>	<b>62%</b>	<b>4 254 128</b>	<b>81%</b>
Dons collectés	4 268 714		3 951 050	
Parrainages	143 829		92 321	
Legs	744 331		210 757	
<b>Financements</b>	<b>3 131 221</b>	<b>38%</b>	<b>995 616</b>	<b>19%</b>
Organismes publics	2 166 028		169 251	
Organismes privés	965 194		826 365	
Financements rétrocédés à HI Suisse				
<b>TOTAL</b>	<b>8 288 096</b>	<b>100%</b>	<b>5 249 743</b>	<b>100%</b>

5.5.7 Financements institutionnels affectés.

		2021		2020	
<b>ORGANISMES PUBLICS SUISSES</b>		<b>2 166 028</b>	<b>69%</b>	<b>169 251</b>	<b>17%</b>
<b>DFAE - Coopération international Suisse</b>		<b>2 102 846</b>		<b>2 558</b>	
	Colombie	263 768			
	Corée du Nord			2 558	
	Moyen Orient	966 604			
	Burkina-Faso-Niger	87 804			
	Tanzanie-Uganda- Kenya	8 285			
	Rwanda	211 634			
	Cuba	302 132			
	Yémen	262 618			
<b>CANTON DE GENEVE</b>		<b>63 182</b>		<b>166 693</b>	
	Egypte	63 182		131 413	
	Uganda			35 280	

<b>ORGANISMES PRIVES SUISSES</b>		<b>965 193</b>	<b>31%</b>	<b>826 365</b>	<b>83%</b>
<b>CHAINE DU BONHEUR</b>				<b>56 399</b>	
	Mozambique			56 399	
<b>FONDATION BOTNAR</b>		<b>103 447</b>		<b>137 971</b>	
	Vietnam	103 447			
<b>FONDATION DROSOS</b>		<b>397 493</b>		<b>433 788</b>	
	Maghreb	397 493		139 103	
	Moyen Orient			294 685	
<b>FONDATION MEDICOR</b>		<b>215 627</b>		<b>672</b>	
	Colombie	174 058		672	
	Sénégal	41 569			
<b>FONDATION SYMPHASIS</b>		<b>59 115</b>		<b>20 202</b>	
	Mozambique			20 202	
	Tanzanie-Uganda- Kenya	59 115			
<b>UEFA FOUNDATION FOR CHILDREN</b>		<b>39 101</b>		<b>13 596</b>	
	Bangladesh	2 311		13 596	
	Sri lanka	36 790			
<b>AUTRES BAILLEURS</b>		<b>150 411</b>		<b>163 736</b>	
	Kenya	150 411		163 736	
<b>TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVES</b>		<b>3 131 221</b>	<b>100%</b>	<b>995 616</b>	<b>100%</b>

### 5.5.8 Compte d'Emplois – Ressources

Le compte d'Emplois et Ressources est établi à partir de la comptabilité analytique sur base de quatre centres de coûts ou sections :

- Missions sociales
- Recherche des fonds
- Communication
- Services généraux

Le coût de chaque section analytique du compte d'Emplois et Ressources comprend l'ensemble des charges directement imputables, ainsi que par la masse salariale et les frais généraux correspondants répartis entre ses sections.

Par ailleurs, les coûts engagés dans la prévention et l'éducation au développement en accord avec l'objet associatif, sont intégrés dans « Missions sociales ». C'est le cas, notamment, des dépenses engagées dans le cadre des actions de prévention contre la production et l'utilisation des mines antipersonnel et des bombes à sous-munition.

De ce fait, le compte d'Emplois - Ressources se présente de la façon suivante :

- Coûts répartis par section analytique, après répartition de la masse salariale et frais généraux,
- Produits répartis en fonction de leur origine.

COMPTE EMPLOIS

EMPLOIS	2021		2020	
<b>Missions sociales</b>	<b>6 047 392</b>	<b>70%</b>	<b>3 981 147</b>	<b>61%</b>
<i>Financement des programmes</i>	6 047 392	70%	3 981 147	61%
Afghanistan	100 000		75 000	
Afrique de l'Ouest			15 000	
Algérie			20 000	
Bangladesh	152 311		240 209	
Birmanie			55 000	
Burkina Faso - Niger	137 804			
Cambodge	331 300		5 879	
Chine				
Colombie	537 825		158 172	
Corée du Nord			2 558	
Cuba	357 132			
Egypte	63 182		131 413	
Ethiopie	178 590		99 796	
Haïti	85 045		75 623	
Irak	101 760		45 000	
Kenya	289 526		163 736	
Laos	45 000		30 000	
Libye			25 000	
Madagascar			125 000	
Maghreb	397 493		224 103	
Mali	140 000		65 000	
Moyen Orient	1 146 704		389 685	
Mozambique	50 000		142 671	
Népal - Inde	183 155		204 553	
Pakistan	3 000			
Philippines / Indonésie	10 000		25 000	
RCA (Centre Afrique)			35 000	
RDC (Congo Kinshasa)			45 000	
Rwanda	236 634		25 000	
Sénégal	41 569			
Sierra Leone	23 695		93 210	
Soudan du Sud			35 000	
Sri Lanka	101 790		22 500	
Tchad			35 000	
Togo - Bénin				
Uganda	8 285		120 280	
Vietnam	153 947		192 971	
Yemen	507 618		110 000	
Siège, Projets Covid			396 305	
Siège, autre projet	271 300			

Siège, pladoyer et DFI	16 063		62 500	
Sensibilisation et information	23 594		50 129	
Ressources humaines expatriés	94 104		85 449	
Gestion du secteur	258 964		354 405	
<b>Recherche des fonds</b>	<b>2 017 893</b>	<b>23%</b>	<b>2 029 857</b>	<b>31%</b>
Prospection et fidélisation	1 658 339		1 733 486	
Autres opérations	208 430		159 761	
Gestion des donateurs	151 125		136 610	
<b>Communication</b>	<b>297 577</b>	<b>3%</b>	<b>243 674</b>	<b>4%</b>
Manifestations	31 995		27 845	
Relations publiques	27 399		17 067	
Autres frais d'information	238 182		198 762	
<b>Services généraux</b>	<b>255 705</b>	<b>3%</b>	<b>253 773</b>	<b>4%</b>
Frais de personnel	200 959		198 276	
Ecart de change	2 652		8 231	
Charges Exceptionnelles et provisions	19 137		20 981	
Frais généraux	32 956		26 285	
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>8 618 567</b>	<b>100%</b>	<b>6 508 452</b>	<b>100%</b>
<b>RESULTAT</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 618 567</b>		<b>6 508 452</b>	

## COMPTE RESSOURCES

RESSOURCES	2021		2020	
<b>Fonds institutionnels affectés</b>	<b>3 131 221</b>	<b>36%</b>	<b>995 616</b>	<b>15%</b>
Canton de Genève	63 182		166 693	
DFAE	2 102 846		2 558	
Fond Public Norvégien				
Chaîne du Bonheur			56 399	
Fondation Botnar	103 447		137 971	
Fondation Drosos	397 493		433 788	
Fondation Medicor	215 627		672	
Fondation Symphasis	59 115		20 202	
UEFA foundation for children	39 101		13 596	
Autres bailleurs	150 411		163 736	
<b>Collecte des dons</b>	<b>5 156 874</b>	<b>61%</b>	<b>4 254 128</b>	<b>66%</b>
<b>Autres ressources</b>	<b>330 471</b>	<b>4%</b>	<b>1 258 709</b>	<b>19%</b>
Contribution de la fédération Hi	186 424		1 251 109	
Refacturation à la fédération et Institut HI	47 268			
Cotisations des membres			332	
Produits financiers	3 302			
Autres produits d'exploitation	4 388		7 268	
Produits exceptionnels	89 088			
	<b>8 618 567</b>	<b>100%</b>	<b>6 508 452</b>	<b>100%</b>

5.5.9 Produits exceptionnels

Comptes	2021	2020
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion :</b>	<b>3 528</b>	<b>2 837</b>
Financement exercice antérieur	3 528	
Autres produits exceptionnels de gestion		2 837
<b>Reprises sur provision et transferts des charges :</b>	<b>89 088</b>	<b>1 000</b>
Reprises sur provision pour risques et charges	89 088	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>92 616</b>	<b>3 837</b>

5.5.10 Charges exceptionnelles

Comptes	2021	2020
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :</b>	<b>67 934</b>	<b>1 000</b>
Autres charges exceptionnelles	67 934	1 000
<b>Dotations exceptionnelles :</b>		<b>89 088</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles		89 088
<b>TOTAL</b>	<b>67 934</b>	<b>90 088</b>



### 5.5.11 Variation des fonds

Bailleurs	Début d'exercice	Contrat / Avenant de l'année	Encaissements de l'année	Montant restant à recevoir
CHAINE DU BONHEUR	76 214	- 15 282	60 932	-
DFAE - Coopération international Suisse		1 300 000	510 000	790 000
CANTON DE GENEVE	300 000	-	150 000	150 000
FONDATION BOTNAR	26 411			26 411
FONDATION SYMPHASIS		197 280	152 906	44 373
FONDATION UEFA	27 000			27 000
FONDATION MEDICOR		945 901	314 400	631 501
<b>Total</b>	<b>429 625</b>	<b>2 427 898</b>	<b>1 188 238</b>	<b>1 669 285</b>

## 6 RAPPORT DE PERFORMANCE

### 6.1 Faits marquants de l'exercice.

- Recettes globales de HI Suisse augmentent de 32% à Fr. 8'618'566
- Les financements bailleurs ont été multiplié par trois, à Fr. 3'131'221, par rapport à Fr. 995'616 en 2020.
- Les recettes de la collecte des fonds privés augmentent de 21% à Fr. 5'156'874 contre Fr. 4'254'128, l'année précédente.
- Le nombre de programmes (pays ou régions) soutenus diminuent : 26 en 2021 au lieu de 32 en 2020.

### 6.2 Les buts de l'organisation.

1. L'association reprend à son compte l'objet de la Fédération Handicap International auquel elle adhère et contribue. L'action de la Fédération s'adresse :

- aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants;
- aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes;
- aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées;
- aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Le but des actions de la Fédération est:

- d'améliorer rapidement et durablement les conditions de vie des personnes, des communautés et des populations, en visant le niveau de bien-être le plus élevé possible;
- dans les crises, de préserver la vie, l'intégrité et la dignité des victimes et des personnes affectées, par des secours et des solutions adaptées.

La mission de la Fédération se réalise:

- en agissant directement auprès des populations concernées, et en leur sein, auprès des groupes vulnérables et des personnes handicapées;
- en coordonnant nos activités, en établissant des partenariats ou en apportant un soutien à d'autres opérateurs;

- en assumant, vis à vis des personnes bénéficiant de nos actions, des institutions nationales et internationales, des organismes professionnels comme de l'opinion publique, notre rôle d'organisation non-gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif;
- en influant sur le comportement et la politique des acteurs et des institutions, par le dialogue, la diffusion des principes et préconisations de Handicap International, la référence aux instruments conventionnels pertinents relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit International Humanitaire.

2. Elle a notamment pour but, en Suisse, de :

- mobiliser des ressources financières, techniques et humaines au bénéfice des programmes de la Fédération
- développer l'image et la notoriété de Handicap International au travers d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public
- organiser des activités de plaidoyer, visant un changement politique allant dans le sens de la mission et des objectifs du réseau HI
- porter les valeurs et les prises de position du réseau fédéral

3. En tant que copropriétaire de la Fédération Handicap International, l'association nationale suisse participe à la gouvernance de la Fédération ainsi qu'à l'élaboration de la stratégie et des objectifs du réseau. Ce cadre stratégique global lui sert de base pour la fixation des objectifs et moyens à mettre en œuvre.

### **6.3 Organes dirigeants et durée de leur mandat.**

L'association est dirigée par le Conseil d'administration, composé d'au moins cinq membres fondateurs ou actifs. Le bureau du Conseil d'administration se compose :

- du Président
- du Vice-Président
- du Secrétaire
- du Trésorier.

Le Conseil d'administration répartit lui-même ces fonctions entre ses membres. Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois ans. Un membre est éligible pour un maximum de trois mandats consécutifs.

Dans le cas où il y aurait plus d'un tiers de vacance simultanée au Conseil d'administration, ce dernier convoque une Assemblée Générale pour procéder, sans retard, aux remplacements nécessaires. Le mandat des remplaçants prend fin à l'expiration de la période pour laquelle leurs prédécesseurs avaient été élus. Les membres du Conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre bénévole. Les frais de déplacement pour assister aux réunions du conseil sont remboursés uniquement à ceux qui en font la demande.

### **6.4 Les personnes responsables de la gestion.**

Directeur: Daniel Suda-Lang.

Responsable des relations institutionnelles et partenariats : Elodie Sierro.

Responsable réduction de la violence armée : Elke Hottentot.

Responsable de la communication et des médias: Marie Bro.

Responsable de la collecte de dons privés : Nathalie Coppard.

Responsable collecte digitale : Mikael Janssens.

Responsable philanthropie : Damien Garmier.

Responsable des finances : Mathieu Chaumeil.

## 6.5 Ressources humaines.

A fin d'année 2021 et après plusieurs changements, les ressources humaines de l'organisation étaient au nombre de 9.75 d'équivalent temps plein, contre 9.68 en 2020.

## 6.6 Liens avec les organisations liées.

Handicap International - Association nationale suisse est membre et copropriétaire de la Fédération Handicap International qui a été constituée en 2009 avec un mode de gouvernance internationale partagée par les associations nationales de la Fédération (huit à ce jour). Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération qui élit son Conseil d'Administration fédéral. Handicap International – Association nationale Suisse dispose de 4 représentants au niveau de l'AG fédérale, équivalent à 10% des membres de l'AG Fédérale. A ceci s'ajoutent deux membres du Conseil d'Administration de l'association qui sont membres du Conseil d'Administration Fédéral.

La Fédération Handicap International, titulaire de la marque "Handicap International", en délègue la responsabilité de l'usage à Handicap International - Association nationale suisse par un contrat de licence de marque.

Le 24 janvier 2018, le réseau mondial Handicap International est devenu Humanité & Inclusion. Ce réseau est constitué d'une Fédération qui met en œuvre nos programmes dans une soixantaine de pays et de 8 Associations nationales.

Ses programmes ou Associations nationales portent le nom « Handicap International » comme pour l'association nationale suisse ou « Humanité & Inclusion » selon les pays.

L'association est neutre et maintiendra son indépendance à l'égard de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse.

## 6.7 Descriptions des prestations fournies en relation avec les buts fixés et l'utilisation des fonds mis à disposition.

- **Réadaptation** : Développement de services d'appareillage et de rééducation, soutien aux structures médico-socioéducatives, formation de professionnels de la réadaptation (formations initiales et continues, formations de cadres).
- **Actions contre les mines** : Actions en vue de réduire les risques et l'impact liés à la présence de mines, de BASM et autres engins explosifs. Développement et gestion des interventions techniques de déminage, de nettoyage des champs de bataille, et identification, mesure et marquage des sites suspects. Organisation et formation des équipes locales pour le déminage et autres opérations de nettoyage et de prévention. Suivi et organisation des campagnes pour la sensibilisation des populations au danger des mines. Enquêtes sur l'impact social et économique des mines sur les communautés, création de bases de données et cartes des zones polluées. Assistance aux victimes de mines et autres engins explosifs.
- **Santé et prévention** : Développement de services de santé communautaire, prévention primaire et secondaire, éducation du patient, prévention des accidents de la route et prévention des pathologies invalidantes, soins de santé primaire, soins et prévention du sida, nutrition; soutien psychologique aux populations en souffrance psychique (en particulier les personnes réfugiées ou déplacées et les victimes de conflits), santé mentale.

- **Insertion** : Insertion professionnelle: microcrédit/activités génératrices de revenus (AGR), emploi en entreprise, formation professionnelle. Insertion sociale: vie familiale et communautaire. Éducation inclusive formelle/non formelle pour les enfants et adolescents. Éducation spécialisée si nécessaire. Intégration des personnes handicapées dans les projets de développement pour tous. Meilleure participation citoyenne des personnes handicapées dans la ville. Accessibilité de l'environnement physique. Accès aux sports, loisirs et culture.
- **Urgence** : Gestion et distribution d'aide humanitaire couvrant les besoins de base. Assistance aux réfugiés et déplacés, mise en place d'abris temporaires et accompagnement au rapatriement volontaire. Accessibilité à l'eau et assainissement. Aide et soutien aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables. Assistance aux victimes. Santé préventive, soins et réadaptation à base communautaire dans les camps. Réhabilitation et construction d'habitats et d'infrastructures communautaires accessibles. Réduction des risques liés aux désastres.
- **Développement local inclusif** : Renforcement des capacités des organisations de personnes handicapées pour une meilleure participation aux processus de développement et de gouvernance locale. Responsabilisation des autorités locales pour une meilleure prise en compte des droits des personnes handicapées dans les stratégies et politiques locales. Mobilisation et formation des acteurs locaux du développement (ONG locales, prestataires de services gouvernementaux et non gouvernementaux) pour l'adaptation de leurs pratiques et de leurs services.
- **Coordination des acteurs – gouvernance** : Renforcement des capacités institutionnelles et/ou de plaidoyer des associations représentatives. Appui au plaidoyer des organisations représentatives. Coordination, la mise en réseau et l'animation de la concertation entre les acteurs. Appui à la mise en place d'une législation nationale et de politiques publiques, la coordination interministérielle. Recherche des données ou des informations transversales sur le handicap.
- **Plaidoyer** : Outre les secteurs de compétence thématiques ou techniques, Handicap International mobilise des compétences en matière de plaidoyer, afin d'orienter ou d'améliorer les politiques publiques. Campagnes de mobilisation de l'opinion publique. Témoignage, alerte et dénonciation des violations. Éducation au développement et à la solidarité internationale. Démarchage des instances décisionnelles (ou lobbying). Participation aux instances institutionnelles paritaires. Promotion et amélioration des cadres réglementaires et légaux, des instruments conventionnels pertinents relatifs aux droits de l'Homme, au Droit international humanitaire et au désarmement.

## 6.8 Perspectives 2022.

2022 sera la 7ème année de la mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle 2016 – 2025 dont l'ambition est la suivante : en 2025, être l'acteur de premier plan, innovant, aux approches appropriées et agile dans son organisation pour une amélioration tangible des conditions de vie des personnes handicapées et des populations vulnérables.

Après un premier bilan à trois ans réalisé en 2019 prenant en compte les évolutions internes et externes, puis une année 2020 consacrée majoritairement à la gestion de la crise Covid-19, les objectifs ont été ajustés durant l'année 2021.

La transformation organisationnelle sera poursuivie ainsi que le renforcement des moyens pour les actions dans le but de mieux répondre aux besoins accrus sur le terrain. Le succès de ces objectifs dépend de la capacité de lever des fonds privés et institutionnels, mais aussi de la capacité d'accéder aux zones de conflits et de crises.

Concernant l'association nationale suisse, après une période de changements multiples, son équipe et son conseil d'administration ont été reconstitués et renforcés. Les membres de HI Suisse travaille main dans la main avec les autres associations nationales ainsi qu'avec la fédération pour l'atteinte de ses ambitieux objectifs.